



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/07/2026

Séance du 18 juin 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 54

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 3), M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFRASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCCART, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Héléne MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilalli SAHLAOU, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Patrick JACQUES

Étaient absents : M. Bruno CAIRE, Mme Laura GINIOT, Mme Eléonore METZGER, Mme Manon MONNIER, M. Jean-Pascal REYES

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Bruno CAIRE à M. Guillaume BAILLY, Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE, Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Manon MONNIER à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Pascal REYES à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER

OBJET : 27 - Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

Délibération n° 008334

Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Maire

	Date	Avis
Commission n°1	09/06/2026	Favorable unanime

Résumé : Chaque année, la Ville de Besançon attribue une subvention de fonctionnement aux radios locales bisontines ayant un statut associatif, une fréquence hertzienne attribuée par l'Arcom et présentant un projet susceptible d'être accompagné par la Ville de Besançon.

Les propositions qui suivent concernent les radios qui répondent à ces critères et qui ont déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2026.

I. Radio Bip (96.9 FM)

Radio Bisontine Indépendante et Populaire, créée en 1977, est une radio associative de catégorie A, autorisée par le CSA, à vocation locale et régionale. Elle donne la parole, à la population bisontine, ses élus, institutions et associations. La radio compte 2 salariés (journalistes professionnelles), 37 bénévoles et 45 adhérents. C'est un média associatif qui agit pour faire vivre la pluralité culturelle, consolider les liens sociaux et rendre compte de l'actualité locale ; son ambition est de valoriser les initiatives du territoire, ouvrir des espaces de discussion citoyenne et accompagner les dynamiques collectives. Son objectif est d'offrir un lieu de parole aux habitants, aux collectifs, aux créateurs et aux acteurs de terrain. Dans cette optique, elle mise sur une production radiophonique portée par des bénévoles formés aux pratiques journalistiques et aux outils techniques. Sa programmation croise musiques, analyses politiques, enquêtes locales et reportages immersifs. Elle porte une attention particulière à réaliser des événements et retransmission « Hors les murs » grâce à un studio mobile et, grâce à son canal vidéo Média 25, elle a développé des retransmissions en direct d'événements culturels, éducatifs et institutionnels du territoire qui sont diffusées, en temps réel, sur des supports numériques. Elle édite un magazine papier qui permet d'approfondir certaines enquêtes et d'élargir sa présence éditoriale. Elle mène des actions éducatives et culturelles, en faveur de l'environnement, du développement local, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. Elle produit l'essentiel de ses contenus en interne, avec environ 80 % de sa grille réalisée dans ses studios par ses équipes. L'ensemble du travail d'information, de vérification et de traitement est assuré exclusivement par des journalistes. Pour 2026, elle souhaite poursuivre son développement en consolidant ses dispositifs engagés en 2025 et en les inscrivant dans une logique d'ancrage territorial durable. Elle a prévu la création d'un Pôle Jeunesse et Médias, la mise en place d'un Laboratoire d'Information Locale, le déploiement d'émissions Hors les murs, la mise en place d'un programme « Territoire en transition » et le développement de supports éditoriaux complémentaires.

II. RCF Besançon (88.6 FM)

Radio Chrétienne en France, créée en 1991, est une radio associative, généraliste, de proximité, d'inspiration chrétienne. Elle compte 4 salariés, 130 bénévoles et 20 adhérents. Elle émet en Franche-Comté sur une grande partie des départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort avec 7 émetteurs FM. Depuis juin 2023, elle émet également en DAB+ sur une partie de l'allotissement « Besançon étendu ». Depuis sa création, elle poursuit son projet d'être une radio de proximité, généraliste et grand public qui donne la parole au plus grand nombre, dans le souci de la diversité et le respect de l'autre. Elle accomplit une mission sociale de proximité et s'attache en particulier à promouvoir le respect des droits de l'homme et la solidarité entre les personnes et les peuples, à favoriser les échanges interculturels et interreligieux, à sensibiliser le public dans les domaines culturel, social, familial, humanitaire et tout ce qui favorise la communication de proximité et le développement local. Elle a mis en place des actions de formation aux réseaux sociaux pour ses salariés, a renouvelé le CDD d'un animateur-technicien-réalisateur et a accueilli 8 stagiaires en 2025. Elle développe des actions éducatives et culturelles en proposant plusieurs émissions régulières et en ouvrant son antenne à des structures locales et à des personnes qui animent elles-mêmes des émissions tout au long de l'année.

Elle ouvre également son antenne à des associations de lutte contre les discriminations et en faveur de l'environnement ainsi que du développement local. Elle coproduit des émissions avec RCF bourgogne et RCF jura. Elle produit 5h d'émissions locales chaque jour. En 2026, en raison de la hausse des charges, son objectif est de repenser son modèle économique en mettant en place des actions pour développer de nouvelles recettes (présence accrue sur le terrain, nouveaux auditeurs, partenariats, mécénat, club RCF, legs et donation, soirée Génération Y Croire...).

III. Radio Sud (101.8 FM)

Radio Sud, créée en 1983, est une radio de proximité qui souhaite favoriser l'expression au sens large, qui édite et diffuse des programmes à vocation sociale et culturelle. Elle compte 4 CDD, 25 bénévoles, 40 adhérents et 3 emplois aidés. Elle assure une programmation 7 jours/7 en proposant des contenus variés. Elle propose quotidiennement plusieurs émissions sur des thématiques portant sur la littérature, la vie locale, notamment au niveau des quartiers difficiles, la lutte contre toutes les formes de discrimination et sur l'écologie. Elle aborde également quotidiennement des thèmes sur la laïcité, la citoyenneté, la philosophie et la démocratie participative. Depuis l'année 2022, dans le cadre du contrat de ville, la radio a mis en œuvre un studio mobile pour animer des manifestations culturelles depuis les quartiers prioritaires et assurer la retransmission sur ses ondes. Elle diffuse plus de 2 000 communiqués et environ 600 intervenants (acteurs locaux de la vie sociale, culturelle, politique, scientifique, associatif...) viennent dans leur studio pour des interviews et relayer leurs actions locales sur leurs ondes. Elle accueille régulièrement des jeunes et des adultes dans leur structure pour des actions culturelles et éducatives portant sur des thématiques d'éducation aux médias, de citoyenneté, de civisme et d'ouverture sur l'extérieur. Avec l'association France Nature Environnement, elle met en place des émissions hebdomadaires destinées à sensibiliser ses auditeurs sur la transition écologique, le réchauffement climatique, les économies d'énergie et les comportements écocitoyens. Elle a produit 94 % des programmes diffusés. En 2026, elle souhaite poursuivre son activité de studio mobile et elle va réaliser une convention avec la cellule de lutte contre les discriminations, l'homophobie, la violence faite aux femmes afin de devenir partenaire des opérations de sensibilisation mises en œuvre par le réseau d'acteurs locaux. Elle a également le projet d'un studio vidéo mobile pour la couverture des opérations en "Pieds d'immeubles" dans le cadre du contrat de ville.

IV. Radio Campus (102.4 FM)

Radio Campus, créée en 1997, est une radio généraliste de proximité visant à informer, animer le campus universitaire et favoriser l'expression locale, associative, institutionnelle et individuelle. Elle compte 3 salariés, 2 CDD, 2 emplois intermittents, 72 bénévoles et 72 adhérents. Depuis juin 2024, elle a lancé sa nouvelle antenne sur le nord Franche-Comté avec Campus Belfort Montbéliard sur la 88.8 FM. Ce changement conséquent, qui porte ainsi une action quotidienne sur deux territoires densément peuplés, développe considérablement le champ des possibles, en matière de partenariats régionaux et de valorisation des initiatives étudiantes et universitaires. Elle double sa zone de population desservie en FM et couvre 3 pôles majeurs universitaires (Besançon, Belfort et Montbéliard). Les programmes, intégrant plus de 70 bénévoles, mêlant musiques actuelles et rédactionnels, sont diffusés 24 heures/24, 7 jours/7 (8 760 h de programmes et plus de 600 intervenants extérieurs par an). Elle a pour objectifs de donner aux étudiants la liberté et la possibilité de s'exprimer, d'apporter leur analyse, leur réflexion sur une thématique ou sur leur parcours ; d'acquiescer de l'aisance à l'oral, de prendre confiance en eux, de maîtriser les outils techniques d'une émission radio ; de s'intégrer dans une démarche associative et participer à un projet commun. Elle valorise les actions et initiatives des établissements scolaires par un appui promotionnel (plateaux réalisés dans le cadre des JPO de l'Université se déroulant à Besançon et à Montbéliard), elle s'associe avec les bibliothèques universitaires pour présenter de nombreuses expositions et avec le Centre de linguistique Appliquée avec lequel elle réalise un atelier radio avec les étudiants internationaux. Son studio mobile permet d'agir en tant que média de proximité permettant ainsi au plus grand nombre de s'exprimer et de valoriser des engagements ou des actions associatives et/ou culturelles, de rendre la radio visible au grand public dans des événements d'envergure de type festival (Détonation, Rencontres et Racines, Fimu...) et d'initier une pratique radio à l'extérieur et en public pour les bénévoles. En 2026, elle souhaite finaliser l'implantation du médium Campus Belfort Montbéliard 88.8 FM / Dab+, imaginer et diffuser un nouveau programme radiophonique par et pour

les étudiants 24/24 7 jours /7 par voie hertzienne et numérique (antenne de Besançon 102.4 FM et dab+), imaginer et concevoir un podcast Besançon, Belfort et Montbéliard, développer les plateaux en direct et en public hors les murs (radio et évènementiel) et créer le site internet campusbelfortmontbeliard.fr.

V. Radio Shalom (99.5 FM)

Radio Shalom Besançon, créée en 2008, est une radio locale qui structure ses actions autour de 3 axes majeurs : se faire l'écho de l'actualité bisontine et de son agglomération en travaillant avec tous les acteurs, qu'ils soient culturels, économiques, sociaux, politiques ou associatifs, participer au dynamisme local en collaborant avec les autres radios associatives de Besançon et de Franche-Comté, assurant la présidence de la fédération des radios associatives de Franche-Comté et transmettre le patrimoine du judaïsme dans un esprit de tolérance grâce à une programmation mettant l'accent sur la culture, l'histoire et la musique juive. Elle compte 1 CDD, 10 bénévoles et 1 emploi aidé. La station émet 24 heures/24 et 7 jours/7 en FM et en DAB+ depuis octobre 2025 avec 3 h de direct par jour pour informer sur les actualités locales et régionales (culturelles, sportives, politiques, associatives...). Elle mène des actions de formation professionnelle avec l'embauche, en apprentissage, d'un étudiant en Information et Communication et, à travers ses émissions journalières, elle réalise également des actions éducatives et culturelles, des actions en faveur de l'environnement, du développement local, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. En 2026, elle prévoit tout un ensemble d'émissions à destination des auditeurs bisontins et du Grand Besançon : agenda culturel, rendez-vous associatifs, suivi des différents festivals et colloques, promotion des spectacles, diffusion de conférences sur les thématiques du racisme et des discriminations en partenariat avec la LICRA, le MRAP et l'Amitié judéo-musulmane, émissions communes avec Radio Sud et RCF. Elle maintiendra ses relations de partenariat avec le Festival de musique, l'orchestre Victor Hugo, le FRAC et le Bastion par la diffusion de reportages sur le contenu des expositions et des différents concerts. Elle continuera à développer ses relations avec le Téléthon, la Rodia et les différents festivals régionaux. Elle envisage de mettre en place des conférences et des concerts en association avec l'AJMF et le Relais méditerranéen.

En cas d'accord, la dépense totale de 27 100 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.020.65748.0022103.00300

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 5 420 € à chacune des cinq radios locales bisontines mentionnées dans le présent rapport au titre de l'année 2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

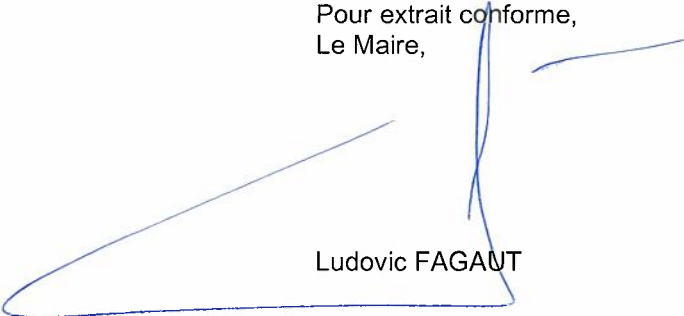
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,



Patrick JACQUES,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT